

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que la ferme sise 3 et 7, A Beetel à Niederwampach se caractérise comme suit :

La ferme sise 3 et 7, A Beetel se situe à proximité de l'église et du noyau historique de Niederwampach. Les différents corps de bâtiment sont implantés autour d'une cour intérieure et sont entièrement entourés d'un mur d'enceinte (TBA). L'accès dans la cour se fait au sud-est. Selon la carte de Ferraris de 1771-1777 de même que sur le premier plan cadastral « Urkataster » de 1827, deux bâtiments disposés en face l'une de l'autre sont déjà inscrits sur cette parcelle. Le corps de logis principale se situe sur le côté est. L'encadrement de la porte d'entrée indique l'inscription "1789" sur son linteau. En face se trouve une grande grange en « L ». Au fil du temps, une partie de cette grange a été transformée en deuxième corps de logis. Vu les formes et le style des ouvertures, on peut constater que ce corps de logis a été érigé au XIXe siècle (ENT).

Le corps de logis principale se distingue entre autres par son importante volumétrie. Il se dresse sur un socle soulevant le rez-de-chaussée par rapport à la cour. La façade principale s'élève sur deux niveaux et se divise de manière symétrique en trois travées, dont celle du milieu abrite la porte d'entrée. Les encadrements des baies en arc segmentaire avec clé de voûte sont caractéristiques pour la période du XVIIIe siècle (CAR). Le corps de logis est prolongé à sa gauche par une annexe, aujourd'hui partiellement transformée à des fins d'habitation. Le corps de logis est surmonté par une toiture à quatre versants. La partie de la grange reprend les caractéristiques d'une architecture rurale et fonctionnelle et forme, avec les corps de logis, un ensemble rural.

En 1944, vers la fin de la deuxième guerre mondiale, le corps de logis principale et la grande grange ont été complètement détruits. Seul le portail et le deuxième corps de logis sont restés intacts (AUT). Entre 1945 et 1947, le corps de logis principale et la grange ont été reconstruits (ENT). En même temps, un deuxième portail a été construit sur le côté nord-est.

La ferme est un témoin de l'histoire rurale de Niederwampach et présente un volume traditionnel et caractéristique pour son époque de construction. Les critères de l'authenticité, du type de bâti, de l'évolution du bâti et de la période de construction sont remplis. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de la ferme sise 3 et 7, A Beetel à Niederwampach (nos cadastraux 11/2742 et 12/2743).

Christina Mayer, John Voncken, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Claude Schuman.

Luxembourg, le 20 mai 2020